

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue exceptionnellement à huis clos en vertu de l'arrêté numéro 2020-029 pris le 26 avril 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, de l'arrêté numéro 2020-090 pris le 11 novembre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux et du décret numéro 1020-2020 pris le 30 septembre 2020, modifié par l'arrêté numéro 2020-074 pris le 20 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, tenue le lundi 21 décembre 2020, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

**SONT PRÉSENTS :**

Mmes les conseillères et MM. les conseillers (par vidéoconférence)	Stéphane Giard Julie Bourdon Alain Lacasse Robert Riel Robert Vincent	Jean-Luc Nappert Jocelyn Dupuis Denyse Tremblay Éric Duchesneau * Catherine Baudin *
--------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------

formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

Sont également présents : le directeur général adjoint, M. Gabriel Bruneau et la directrice des Services juridiques et greffière, M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe.

2020-12-1026

**Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour, en y ajoutant au point 13. dans  
« Affaires nouvelles », le sujet suivant :

- Demande au CIUSSS de l'Estrie – Site de vaccination de la COVID-19 sur le territoire de la Ville de Granby; *DG-2020-072 (7917)*.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1027

**Première période de questions des citoyens et des citoyennes**

**1. M. Robert Casavant, district 8 (transmis en personne auprès de Mme Marie-Claude Delisle, à la Mairie)**

M. Robert Casavant désire féliciter tous les membres du conseil municipal concernant leur beau travail et que cela continue pour l'année 2021.

**2. M. Richard Dubé, quartier 2 (par courriel)**

M. Richard Dubé se questionne quant à la rénovation du centre-ville ainsi que sur d'autres projets à venir et se demande pourquoi la Ville a adopté le Plan environnement s'il y a encore du développement résidentiel, commercial et industriel à venir.

**3. M. Patrick Parent, 392, rue Dozois (par courriel)**

M. Patrick Parent se questionne quant au Plan environnement pour les années 2020 à 2023, à savoir les actions qui ont été prises en 2020 concernant la politique d'éclairage et dans le but de sensibiliser la

population à cet effet. Il demande également quelles sont les prochaines actions qui sont prévues en 2021, 2022 et 2023.

**4. M. Clément Roy, quartier 2, rue Savage (par courriel)**

M. Clément Roy se questionne quant à l'adoption du plan d'action « Granby plus verte que jamais » et demande à quel moment le comité consultatif à cet effet sera mis sur pied.

**5. M. John Lévesque, 212, rue Paré, appartement 9 (par courriel)**

M. John Lévesque demande quand le vaccin pour la COVID-19 sera disponible à Granby pour les personnes âgées de 70 ans et plus.

2020-12-1028

**Approbation des procès-verbaux du 7 décembre 2020**

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire tenues le lundi 7 décembre 2020 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice des Services juridiques et greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire tenues le lundi 7 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1029

**Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2020-80337 – 1038, rue Denison Ouest – Lot numéro 2 596 630 du cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-296;

La greffière explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément à la loi et aux arrêtés du ministre de la Santé et des Services sociaux numéros 2020-049, 2020-074 et 2020-090 ainsi qu'au décret numéro 1020-2020, s'est tenue une consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Gilles Parent, propriétaire, pour l'immeuble situé au 1038, rue Denison Ouest. Cette consultation s'est tenue préalablement à la séance, par écrit, du 5 décembre au 21 décembre 2020, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

Personne ne s'est adressé au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Parent, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1038, rue Denison Ouest, à Granby, portant le numéro de lot 2 596 630, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 201001-03, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. le terrain ne peut être agrandi, car le terrain adjacent est destiné à des bassins de rétention dans le cadre du projet de développement résidentiel à l'est;
2. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété; et
3. la demande est jugée mineure;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 5 décembre 2020, informant de cette consultation écrite;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2020-80337 pour la propriété située au 1038, rue Denison Ouest, portant le numéro de lot 2 596 630, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser un bâtiment accessoire d'une superficie totale de 159,6 mètres carrés correspondant à 4,2 % de la superficie de terrain du futur lot numéro 6 110 963 du cadastre du Québec, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 120 mètres carrés maximum et de 3 % de la superficie de terrain, le tout en référence au plan de localisation préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, le 17 novembre 2020, sous le numéro 23419 de ses minutes, dossier GBY10101094.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1030

**Offre d'achat d'un terrain – 400, route Jean-Lapierre – Lot numéro 1 398 487 du cadastre du Québec – Chasco inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2020-068;

CONSIDÉRANT l'offre d'achat signée par les parties afin que la Ville de Granby acquière le lot numéro 1 398 487 du cadastre du Québec, d'une superficie de 293 800 mètres carrés (approximativement 3 162 434 pieds carrés);

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser un budget additionnel à même le revenu de subvention gouvernementale COVID avec un transfert budgétaire au montant de 1 200 000 \$ à même le Fonds d'administration vers un nouveau projet au Fonds des dépenses en immobilisations; et

d'autoriser la signature d'un acte de vente afin d'acquérir le lot numéro 1 398 487 du cadastre du Québec, représentant le 400, route Jean-Lapierre, appartenant à la société Chasco inc., d'une superficie de 293 800 mètres carrés (approximativement 3 162 434 pieds carrés), pour et en considération d'une somme approximative de 1 200 000,00 \$, plus taxes applicables, au prix fixé à

0,38 \$ le pied carré, payable à la signature de l'acte de vente, le tout conformément aux conditions contenues à l'offre d'achat en date du 11 décembre 2020, dont copie est jointe au sommaire numéro DG-2020-068.

Toutes dépenses étant payables à même les Fonds des dépenses en immobilisations et d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 411-2020, en date du 11 décembre 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1031

**Autorisation de signature – Développement des terres Miner inc. – Entente modifiée de mise en œuvre de la clause pénale**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2020-071;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                          appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser la signature de l'entente modifiée de mise en œuvre de la clause pénale au contrat de vente des terres Miner intervenue entre Développement des terres Miner inc. et la Ville de Granby, conformément au projet d'entente joint au sommaire numéro DG-2020-071.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1032

**Demande de modification – Offre d'achat du 142, rue Dufferin – MRC de La Haute-Yamaska**

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2020-031;

CONSIDÉRANT la promesse de vente du 142, rue Dufferin, faite à la MRC de La Haute-Yamaska, par la résolution numéro 2016-08-0806;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC de retirer la condition concernant la voie pour l'entrée et la sortie sur la rue Court;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                          appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de modifier la promesse de vente à la MRC de La Haute-Yamaska pour la propriété située au 142, rue Dufferin, le tout tel qu'inscrit à la résolution numéro

2016-08-0806, datée du 22 août 2016, en retirant la condition de maintenir fermée la voie pour l'entrée et la sortie sur la rue Court donnant accès au lot numéro 1 010 709 du cadastre du Québec.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1033

**Contribution de la Fondation du Cégep de Granby – Pavillon Notre-Dame – Report de paiement**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2020-070;

CONSIDÉRANT l'engagement financier de la Fondation du Cégep de Granby de 1 000 000 \$ pour l'aménagement du Centre Notre-Dame, menant à l'implantation du programme de génie mécanique phase 1 de l'Institut technologique dans ces locaux;

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation pour reporter une partie du dernier paiement, lequel est dû à la fin 2020;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'autoriser le report d'une partie du dernier paiement de 250 000 \$ de la Fondation du Cégep de Granby, soit la somme de 100 000 \$, au 1<sup>er</sup> juillet 2021, le tout sans intérêt.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1034

**Commerce Tourisme Granby région – Plan de relance touristique et commerciale – Subvention**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2020-069;

CONSIDÉRANT QUE Commerce Tourisme Granby région soutient et coordonne l'ensemble du développement commercial de la Ville de Granby ainsi que la promotion et le développement touristique de Granby et de sa région sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT QUE les collaborateurs commerciaux et touristiques de la région ont été grandement éprouvés par les effets de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT le plan de relance touristique et commerciale préparé par Commerce Tourisme Granby région;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser un budget additionnel à même le revenu de subvention gouvernementale COVID avec un transfert budgétaire au montant de 350 000 \$, à même le Fonds d'administration vers le poste « subvention CDCTGR »; et

d'octroyer la somme de 350 000 \$ à Commerce Tourisme Granby région pour la mise en œuvre du plan de relance touristique et commerciale, qui sera réalisé dans les prochains 18 à 24 mois et dont le budget total prévu est de 945 000 \$, payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 416-2020, en date du 15 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1035

**Réhabilitation des terrains – Rue Fréchette – Lots numéros 6 008 276, 6 008 277, 6 008 278 et 6 008 279 du cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2020-063;

CONSIDÉRANT la mise en vente des terrains sur la rue Fréchette appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT le contexte particulier de la connaissance des composantes du sol menant à une réhabilitation environnementale de ces terrains;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de ratifier certaines dépenses encourues aux fins de la comptabilité;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'autoriser les Services juridiques, Division approvisionnement, afin de procéder à un appel d'offres public en vue de poursuivre la réhabilitation des terrains mis en vente par la Ville sur la rue Fréchette, correspondant aux lots numéros 6 008 276, 6 008 277, 6 008 278 et 6 008 279 du cadastre du Québec;

d'accepter l'annulation des offres d'achat des acquéreurs ne souhaitant pas poursuivre l'acquisition de leur terrain;

d'autoriser un budget additionnel provenant du produit des ventes de terrains de la rue Fréchette au projet numéro 82320, pour un montant estimé à 326 320 \$, au fur et à mesure que lesdits terrains seront vendus; et

de ratifier les dépenses estimées à 80 000 \$ encourues à ce jour pour la réhabilitation environnementale de terrain, le tout étant payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 82320, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 424-2020, en date du 17 décembre 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1036

**Réception provisoire – Centre Notre-Dame – Ajout et remplacement de luminaires et de câbles chauffants – Contrat numéro 275/2019 – Victor Poulin inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2020-032;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'accepter l'ajout d'interrupteurs pour l'éclairage de la salle multifonctionnelle au Centre Notre-Dame, le tout entraînant une dépense additionnelle de 175,63 \$, taxes en sus, étant payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 90675.11, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 423-2020, en date du 17 décembre 2020;

d'accepter, en date du 27 novembre 2020, la réception provisoire des travaux pour l'ajout et le remplacement de luminaires et câbles chauffants au Centre Notre-Dame, contrat numéro 275/2019; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux à la suite du contrat numéro 275/2019 conclu entre la Ville de Granby et Victor Poulin inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

\*Changement de quorum

M. le conseiller Éric Duchesneau déclare son intérêt pour le sujet suivant, l'une des parties concernées étant son créancier hypothécaire. Il quitte donc son siège à la table des délibérations.

Déclaration d'intérêts

2020-12-1037

**Conformité au plan d'urbanisme du Règlement numéro 0969-2020 aux autres règlements d'urbanisme (art. 110.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*)**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-193;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'entrée en vigueur du Règlement (avec modifications) numéro 0969-2020 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire résidentielle de forte densité « Rfo » à même une partie de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » pour le secteur au sud-ouest de l'intersection des rues Lindor et Irwin et de revoir la densité possible dans l'aire commerciale de moyenne densité « COMm », initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP23-2020, la loi exige que dans les 90 jours de l'entrée en vigueur du plan, la Ville modifie certains autres règlements d'urbanisme afin qu'ils soient conformes audit plan;

CONSIDÉRANT QUE cette obligation de conformité existe en regard des règlements sur le zonage, le lotissement, la construction, les ententes de travaux

municipaux, les conditions d'émission de permis, les projets de plans d'implantation et d'intégration architecturale, les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ainsi que celui d'usage conditionnel;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil peut adopter une résolution indiquant qu'un règlement n'a pas à être modifié, laquelle résolution fera l'objet d'un avis public annonçant la possibilité aux personnes habiles à voter de demander à la Commission municipale son avis sur la conformité au plan des règlements faisant l'objet de la résolution;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

d'indiquer, par la présente résolution, que les règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, soit les Règlements numéros 0663-2016 de zonage, 0664-2016 de lotissement, 0668-2016 de construction, 0684-2017 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux, 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction, 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et 0665-2016 sur les usages conditionnels, n'ont pas à être modifiés et sont conformes au plan d'urbanisme contenu au Règlement numéro 0969-2020.

Adoptée à l'unanimité

\*Changement de quorum   M. le conseiller Éric Duchesneau réintègre son siège à la table des délibérations.

2020-12-1038   **Autorisation de signature – Servitude de passage – 678 et 684, montée des Seigneurs – Lots numéros 5 462 173 et 5 462 174 du cadastre du Québec – Gestion ECVD INC.**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-190;

CONSIDÉRANT QUE la société Gestion ECVD inc. est propriétaire des lots numéros 5 462 173 et 5 462 174 du cadastre du Québec, correspondant respectivement aux 678 et 684, montée des Seigneurs à Granby;

CONSIDÉRANT QUE cette société souhaite construire des immeubles sur ces lots, mais que l'accès sera mitoyen entre les immeubles;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 du *Règlement 0663-2016 de zonage*, une servitude de passage pour l'allée de circulation est requise et à laquelle la Ville de Granby doit intervenir;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser la signature d'un acte de servitude de passage pour l'allée de circulation entre les lots numéros 5 462 173 et 5 462 174 du cadastre du Québec, correspondant respectivement aux 678 et 684, montée des Seigneurs à Granby, et ce, afin de satisfaire aux exigences de l'article 123 du *Règlement numéro 0663-2016 de zonage* actuellement en vigueur, et ce, aux frais de la



société Gestion ECVD inc., le tout conformément au projet d'acte de servitude joint au sommaire numéro SJ-2020-190.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1039

**Autorisation de signature – Nouvelle entente – Société zoologique de Granby inc. – Conservation et la mise en valeur des boisés Miner et des milieux humides – 2021 à 2024**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-189;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est portée acquéreur, en 2007, des Boisés Miner en vue de les protéger et de les mettre en valeur;

CONSIDÉRANT QUE la conservation des milieux humides et la préservation de la biodiversité sont des enjeux d'une grande importance pour la collectivité granbyenne et que la présence des milieux humides confère le statut de ressource collective;

CONSIDÉRANT QUE l'entente préalablement signée en date du 16 février 2018 vient à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande la signature d'une nouvelle entente;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Catherine Baudin  
                      appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser annuellement pour les années 2021 à 2024 un transfert budgétaire au montant de 16 550,00 \$ du Fonds vert, au poste numéro 2-470-11; et

de conclure une nouvelle entente avec la Société zoologique de Granby inc., relativement à la gestion écologique et la mise en valeur des Boisés miner et des milieux humides de la Ville, pour un terme de quatre (4) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024, renouvelable pour un terme additionnel de quatre (4) ans, moyennant un montant forfaitaire annuel de 16 550 \$, le tout suivant les termes et conditions mentionnés au projet d'entente joint au sommaire numéro SJ-2020-189.

Toutes dépenses étant payables à même un autre fonds, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2021, 001-2022, 001-2023 et 001-2024, en date du 16 décembre 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1040

**Autorisation de signature – Renouvellement et modification – Entente – ZAP Montérégie – Réseau sans fil gratuit – 2021**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-167;

CONSIDÉRANT QUE l'entente conclue le 21 janvier 2014 entre la Ville de Granby et ZAP Montérégie concernant le déploiement d'un réseau sans fil gratuit vient à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'en 2014, on dénombrait 50 points d'accès sur le territoire de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT QU'au 31 décembre 2020, on dénombrera 104 points d'accès;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur le renouvellement de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande le renouvellement de ladite entente ainsi que la signature d'un addenda pour tenir compte du nombre croissant de points d'accès;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Éric Duchesneau  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de renouveler l'entente conclue le 21 janvier 2014 avec ZAP Montérégie pour le déploiement d'un réseau sans fil gratuit, pour un terme additionnel d'un (1) an, soit jusqu'au 31 décembre 2021;

de modifier cette entente afin de remplacer l'alinéa intitulé « Cotisations annuelles » par le suivant:

« Des cotisations annuelles seront facturées à la Ville de Granby pour la gestion et l'utilisation du réseau de ZAP Montérégie. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la facturation annuelle se fera du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre au coût de 10 000,00 \$ pour un maximum de 125 points d'accès. Ce montant sera revu et ajusté lorsque le nombre de 125 points d'accès sera dépassé. »; et

de remplacer l'annexe 2 de cette entente par une nouvelle annexe établissant les nouveaux points d'accès, le tout, aux termes et conditions prévues à l'entente initiale ainsi qu'au projet d'addenda, lesquels sont joints au sommaire numéro SJ-2020-167.

Toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 004-2021, en date du 15 décembre 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1041

**Renouvellement – Entente – Régie intermunicipale de police Roussillon – Hébergement d'une sauvegarde d'enregistrements – 2021-2022**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-179;

CONSIDÉRANT QUE l'entente conclue le 25 avril 2016 entre la Ville de Granby et la Régie intermunicipale de police Roussillon, relativement à l'hébergement de la sauvegarde des enregistrements audio de la Régie dans la salle des serveurs informatiques du Service de police de Granby vient à échéance le 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler ou non cette entente, et doit le faire au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant son échéance;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande son renouvellement;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

de renouveler l'entente conclue le 25 avril 2016 avec la Régie intermunicipale de police Roussillon, relativement à l'hébergement de la sauvegarde des enregistrements audio de la Régie dans la salle des serveurs informatiques du Service de police de Granby, soit jusqu'au 12 avril 2022, selon les mêmes termes et conditions prévus à l'entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2020-179.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1042

**Renouvellement – Entente – Bell Canada – Déploiement du réseau de fibres optiques – Fiber to the Home (FTTH) – 2021-2022**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-171;

CONSIDÉRANT QUE l'entente conclue le 29 mars 2016 entre la Ville de Granby et Bell Canada vient à échéance le 28 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler ou non cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande son renouvellement;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Éric Duchesneau  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de renouveler l'entente conclue le 29 mars 2016 avec Bell Canada pour le déploiement du réseau de fibres optiques, pour un terme additionnel d'un (1) an,

soit jusqu'au 28 février 2022, aux mêmes conditions prévues à ladite entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2020-171.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1043

**Prolongation – Entente – Prêt de services de policiers du Service de police de Granby à la Sûreté du Québec – Escouade régionale mixte de l'Estrie – 2020-2021**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2020-186;

CONSIDÉRANT QUE le crime organisé constitue un enjeu en matière de sécurité publique dans la région de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE l'entente préalablement signée en date du 12 mars 2020 est échue depuis le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de la Sûreté du Québec, datée du 10 septembre dernier nous proposant de prolonger cette entente, pour un terme additionnel d'un (1) an, soit jusqu'au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police souhaite participer et contribuer aux opérations de l'Escouade régionale mixte de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville convient de libérer des policiers de leurs fonctions au sein du Service de police de Granby afin de leur permettre d'être affectés exclusivement à l'Escouade régionale mixte de l'Estrie pour la durée de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de prolonger ou non cette entente;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert  
                      appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de prolonger l'entente conclue le 12 mars 2020 avec la Sûreté du Québec relativement au prêt de services de policiers du Service de police de Granby à la Sûreté du Québec affectés à l'Escouade régionale mixte de l'Estrie, et ce, pour un terme additionnel d'un (1) an, soit jusqu'au 31 mars 2021, le tout, suivant les termes et conditions prévus à l'avenant numéro 1 (septembre 2020), lequel est joint au sommaire SJ-2020-186.

Toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 412-2020 et 001-2021, en date du 15 décembre 2020.

Que le directeur général, M. Michel Pinault ainsi que la directrice des Services juridiques et greffière, M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1044

**Correction du contrat numéro 391/2020 d'entretien et de soutien des logiciels d'applications municipales – PG Solutions inc. – 2021**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2020-057;

CONSIDÉRANT que le montant du contrat numéro 391/2020 aurait dû être de 394 407,94 \$ plutôt que de 361 584,85 \$ tel qu'apparaissant au sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2020-042;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser l'ajustement du montant du contrat numéro 391/2020 pour l'entretien des applications municipales à PG Solutions inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, avec une augmentation annuelle de 3 %, pour une dépense estimée de 394 407,94 \$, taxes incluses, étant payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2021, en date du 15 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1045

**Conclusion d'un contrat pour des services professionnels en ingénierie pour la conception des plans et devis pour la réfection des filtres numéros 6 et 7 – Centrale de traitement des eaux (CTE) – Dossier numéro 379/2020 – Tetra Tech QI inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2020-060;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Tetra Tech QI inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 3 décembre 2020;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Catherine Baudin  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de conclure le contrat numéro 379/2020 pour des services professionnels en ingénierie pour la conception des plans et devis pour la réfection des filtres numéros 6 et 7 à la Centrale de traitement des eaux (CTE), au plus bas soumissionnaire conforme, Tetra Tech QI inc., pour un montant total, taxes incluses, de 44 495,33 \$, étant payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 80119.1, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2021, en date du 16 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité



appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de conclure le contrat numéro 380/2020 pour le service d'enneigement mobile pour fabrication de trois (3) buttes à glisser, au plus bas soumissionnaire conforme, Surfaçage expert A.M.B. (2015) inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 56 079,06 \$, étant payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2021, en date du 16 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1048

**Reconduction numéro 1 du contrat pour l'entretien et prolongement du réseau d'éclairage de rues – Dossier numéro 287/2019 – 2631-3270 Québec inc. (Fernando Lagacé Électrique enr.)**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2020-056;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de reconduire le contrat numéro 287/2019 pour l'entretien et le prolongement du réseau d'éclairage de rues à 2631-3270 Québec inc. (Fernando Lagacé Électrique enr.), pour une période additionnelle d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, aux taux horaires majorés de 1,5 % pour un montant total estimé, taxes incluses, de 124 055,91 \$, étant payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2021, en date du 16 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1049

**Immobilisations – Décret des travaux et autres projets du programme triennal d'immobilisations (PTI) – Année 2021 – Fonds de roulement**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-096;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser un emprunt au Fonds de roulement au bénéfice du Fonds général de la Ville au montant de 3 850 000 \$, incluant la ristourne sur la TPS ou la TVQ si applicable, lequel est remboursable sur cinq (5) ans;

d'autoriser les transferts budgétaires suivants :

- du budget à divers projets pour un montant de 2 100 000 \$ (dont 250 000 \$ en application du Règlement numéro 0312-2011 concernant le programme de rénovation de façades);
- du surplus libre à divers projets pour un montant de 4 883 000 \$;
- du Fonds de roulement à divers projets pour un montant de 3 850 000 \$ soit 2 950 000 \$ à différents nouveaux projets et 900 000 \$ aux projets informatiques; et
- du Fonds parcs à un nouveau projet pour un montant de 300 000 \$;

de décréter des travaux et autres projets du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'année 2021; et

d'autoriser une enveloppe budgétaire de 11 133 000 \$ à même le programme triennal d'immobilisations 2021, afin de permettre de débiter lesdits travaux et autres projets détaillés aux annexes du sommaire numéro SF-2020-096, pour valoir comme si au long récités.

Toutes dépenses étant payables à même les Fonds d'administration et des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 002-2021, en date du 10 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1050

**Transferts de crédits budgétaires au 21 décembre 2020**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-098;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser et de ratifier les transferts de crédits budgétaires au 21 décembre 2020 du Fonds des dépenses en immobilisations de divers projets à d'autres projets pour un montant de 78 290 \$;

d'autoriser et de ratifier les transferts de crédits budgétaires au 21 décembre 2020 du Fonds d'opération à des projets pour un montant de 375 024 \$; et

d'autoriser et de ratifier les transferts de crédits budgétaires au 21 décembre 2020, de postes budgétaires du Fonds d'opération à d'autres postes budgétaires du Fonds d'opération, pour la somme de 1 309 712 \$.

Toutes dépenses étant payables à même les Fonds d'administration et des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 422-2020, en date du 17 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1051

**Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier – Boulevard Leclerc Est – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Ministère des Transports du Québec (MTQ)**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances, sous le numéro SF-2020-097;

CONSIDÉRANT la subvention de 60 000 \$ accordée par le ministre des Transports pour les travaux d'amélioration du boulevard Leclerc Est, entre les rues Iberville et Saint-Michel, et la subvention de 33 734 \$ accordée par le bureau du député M. François Bonnardel dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier discrétionnaire au député, pour le boulevard Leclerc Est, entre les rues Iberville et Saint-Michel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;



CONSIDÉRANT QUE le réseau routier, pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée, est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli pour chacune des subventions;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux, ou au plus tard le 31 décembre 2020, de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Éric Duchesneau  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'approuver les dépenses totales de 1 123 479 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés en 2020 sur le boulevard Leclerc Est, entre les rues Iberville et Saint-Michel, mentionnés sur les formulaires V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et ce, pour un montant total subventionné de 93 734 \$ (60 000 \$ et 33 734 \$); et

d'autoriser la trésorière, à signer tout formulaire pour obtenir ladite subvention.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1052

**Mouvements de main-d'œuvre – 23 octobre 2020 au 18 janvier 2021 – M. Yanérik Goyette, policier auxiliaire, Service de police – Mme Jennessy Harvey, policière auxiliaire, Service de police – Mme Laurence Trudel, policière auxiliaire, Service de police – M. Félix Ménard, policier auxiliaire, Service de police – Raphaël Paquette, policier auxiliaire, Service de police – M. Jacob St-Pierre, policier auxiliaire, Service de police – Mme Annik Trudel, préposée à l'accueil et aux communications, Division communications – Mme Marion Belliol-Duguay, sauveteuse-monitrice, Division aquatique et sports, Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire – M. Gabriel Robichaud, ingénieur de projets – circulation et mobilité durable, Service de la planification et de la gestion du territoire – M. Alexandre Blanchard, préposé expérience client, Division aquatique et sports, Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire – Mme Crystal-Anne Genest, préposée expérience client, Division aquatique et sports, Service**

**de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire – Mme Laurie Fréchette, préposée expérience client, Division aquatique et sports, Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire – M. Jean Patenaude, journalier-opérateur, Service des travaux publics – M. Maxime Jean, journalier-opérateur, Service des travaux publics**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division ressources humaines, sous le numéro RH-2020-049, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser et de ratifier la liste des mouvements de main d'œuvre pour la période du 23 octobre 2020 au 18 janvier 2021, pour le personnel régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus long spécifié au sommaire numéro RH-2020-049 et son annexe, pour valoir comme si au long récités.

Pour ce qui est du personnel régulier :

1. d'autoriser l'embauche de monsieur Yanérik Goyette au poste de policier auxiliaire au Service de police, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et ce, en raison de la création du nouveau statut d'emploi de policier auxiliaire, tel que prévu à la convention collective des policiers et policières qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021;
2. d'autoriser l'embauche de madame Jennessy Harvey au poste de policière auxiliaire au Service de police, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et ce, en raison de la création du nouveau statut d'emploi de policier auxiliaire, tel que prévu à la convention collective des policiers et policières qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021;
3. d'autoriser l'embauche de madame Laurence Trudel au poste de policière auxiliaire au Service de police, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et ce, en raison de la création du nouveau statut d'emploi de policier auxiliaire, tel que prévu à la convention collective des policiers et policières qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021;
4. d'autoriser l'embauche de monsieur Félix Ménard au poste de policier auxiliaire au Service de police, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et ce, en raison de la création du nouveau statut d'emploi de policier auxiliaire, tel que prévu à la convention collective des policiers et policières qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021;
5. d'autoriser l'embauche de monsieur Raphaël Paquette au poste de policier auxiliaire au Service de police, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et ce, en raison de la création du nouveau statut d'emploi de policier auxiliaire, tel que prévu à la convention collective des policiers et policières qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021;
6. d'autoriser l'embauche de monsieur Jacob St-Pierre au poste de policier auxiliaire au Service de police, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et ce, en raison de la création du nouveau statut d'emploi de policier auxiliaire, tel que prévu à la convention collective des policiers et policières qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021;

7. d'autoriser l'embauche de madame Annik Trudel au poste de préposée à l'accueil et aux communications à la Division communications, en date du 4 janvier 2021, afin de pourvoir le poste laissé vacant à la suite de la démission de madame Julie Gagné. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de 6 mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
8. d'autoriser l'embauche de madame Marion Belliol-Duguay au poste de sauveteuse-monitrice à la Division aquatique et sports du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire (SCLACVC), en date du 11 janvier 2021, afin de pourvoir la création du nouveau poste qui complète ainsi l'équipe aquatique permanente au Centre aquatique Desjardins. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de 6 mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
9. d'autoriser l'embauche de monsieur Gabriel Robichaud au poste d'ingénieur de projets – circulation et mobilité durable au Service de la planification et de la gestion du territoire en date du 18 janvier 2021, afin de pourvoir le poste laissé vacant à la suite du départ de monsieur Martin Cloutier. Cette embauche est assujettie à une période de probation de 6 mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
10. d'autoriser l'embauche de monsieur Alexandre Blanchard au poste de préposé expérience client – temps réduit (25 h) – Division aquatique et sports du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire (SCLACVC), en date du 4 janvier 2021, afin de pourvoir la création d'un nouveau poste au Centre aquatique Desjardins. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de 6 mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
11. d'autoriser l'embauche de madame Crystal-Ann Genest au poste de préposée expérience client – temps réduit (18 h) – Division aquatique et sports du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire (SCLACVC), en date du 3 janvier 2021, afin de pourvoir la création d'un nouveau poste au Centre aquatique Desjardins. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de 6 mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
12. d'autoriser l'embauche de madame Laurie Fréchette au poste de préposée expérience client – temps réduit (18h) – Division aquatique et sports du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire (SCLACVC), en date du 2 janvier 2021, afin de pourvoir la création d'un nouveau poste au Centre aquatique Desjardins. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de 6 mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;
13. d'autoriser l'embauche de monsieur Jean Patenaude au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021, afin qu'il détienne le statut régulier pour combler le poste laissé vacant par monsieur Maxime Laliberté-Gousy suite à son changement de statut, tel que prévu à l'article 3.6 de la convention collective;
14. d'autoriser l'embauche de monsieur Maxime Jean au poste de journalier-opérateur au Service des travaux publics, en date du 2 janvier 2021, afin qu'il détienne le statut régulier pour combler le poste de monsieur André Blouin qui partira à la retraite;



d'autoriser la suspension de l'employé concerné au sommaire numéro RH-2020-048, pour une durée de dix (10) jours ouvrables sans solde et sans droit au rappel ni aux heures supplémentaires, en raison de son lourd dossier disciplinaire, les dates de suspension devant être déterminées par son gestionnaire.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1054

**Autorisation de signature – Lettre d'entente – Division aquatique – Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division ressources humaines, sous le numéro RH-2020-045, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture du Centre aquatique Desjardins a engendré une réflexion importante quant à la structure organisationnelle de la Division aquatique, et ce, afin de répondre efficacement à la nouvelle offre de service et afin de s'ajuster aux nouveaux équipements;

CONSIDÉRANT QU'au terme de cette réflexion, quelques changements apportés nécessiteront la modification ou l'ajout de certains éléments à la présente convention collective de travail des fonctionnaires municipaux de Granby (C.S.D.);

CONSIDÉRANT QUE le comité des Finances et des Ressources humaines a recommandé l'acceptation de la présente lettre d'entente lors de sa rencontre du 21 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre d'entente a été présentée lors d'une assemblée des membres tenue par le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby (C.S.D.) afin d'y être entérinée;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser la signature de la lettre d'entente entre la Ville de Granby et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby (C.S.D.), dont copie est jointe au sommaire numéro RH-2020-045, laquelle vise la modification des primes accordées au personnel aquatique ainsi que la création d'un nouveau statut d'emploi (permanent à temps réduit) à la Division aquatique.

Toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 001-2021, en date du 11 décembre 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1055 **Autorisation de signature – Reçu-quittance et transaction – Fraternité des policiers et policières de Granby inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division ressources humaines, sous le numéro RH-2020-046, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser la signature du reçu-quittance et transaction entre l'employé concerné, la Ville de Granby, la Fraternité des policiers et policières de Granby inc. et le Syndicat national des employés municipaux de Granby (CSD), dont copie est jointe au sommaire numéro RH-2020-046, toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 413-2020, en date du 15 décembre 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1056 **Approbation d'une dépense supplémentaire de services professionnels en matière d'accompagnement pour les dossiers de santé et de sécurité du travail – Firme Demers Beaulne**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division ressources humaines, sous le numéro RH-2020-044, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un contrat, le 17 juin 2019, à la firme Demers Beaulne pour des services professionnels en matière d'accompagnement pour les dossiers de santé et de sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QUE le contrat conclu entre la Ville et la firme Demers Beaulne prévoyait une clause particulière intitulée « mandat à performance »;

CONSIDÉRANT QUE cette clause prévoit que, si les démarches effectuées par Demers Beaulne en ce qui a trait aux dossiers du personnel accidenté auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) entraînent une économie et/ou un remboursement pour la Ville, ledit fournisseur facturera des honoraires équivalents à 15 % des gains obtenus par la Ville (remboursement et intérêts) plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les démarches effectuées par la firme Demers Beaulne auprès de la CNESST se sont avérées un succès;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser une dépense supplémentaire de services professionnels en matière d'accompagnement pour les dossiers de santé et de sécurité du travail, dans le respect du contrat conclu avec la firme Demers Beaulne le 17 juin 2019, pour un montant de 18 192,12 \$, taxes incluses, étant payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 410-2020, en date du 10 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1057

### **Rémunération des brigadières et brigadiers scolaires – 2021 à 2023**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division ressources humaines, sous le numéro RH-2020-047, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

CONSIDÉRANT QUE ces augmentations salariales feront en sorte que la Ville de Granby demeurera attirante quant à la future relève;

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances et des ressources humaines a approuvé ces augmentations salariales lors de sa rencontre du 9 décembre dernier;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser l'augmentation salariale annuelle de l'ordre de 2,5 % pour les années 2021, 2022 et 2023 à nos brigadières et brigadiers scolaires, le tout étant payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 17 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1058

### **Modifications à la Politique de dotation**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division ressources humaines, sous le numéro RH-2020-050, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

CONSIDÉRANT QUE la Politique de dotation est entrée en vigueur le 17 février 1992;

CONSIDÉRANT QUE la dernière mise à jour de cette politique a été effectuée le 1<sup>er</sup> mars 1993;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite actualiser sa politique tout en s'assurant de respecter les différentes législations du travail applicables;

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances et des ressources humaines a pris connaissance des modifications apportées à ladite politique lors de sa séance de travail du 17 novembre dernier et qu'il est en accord avec celles-ci;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis

appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'adopter les modifications apportées à la Politique de dotation (numéro PRH-04), dont copie est jointe au sommaire numéro RH-2020-050.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1059

**Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – PIIA-3 – 2020-3647 – 35 à 65, rue Principale – PIIA-21 – 2020-3971 – 90, rue Robitaille – PIIA-29 – 2020-3945 – 440, rue Irwin – PIIA-32 – 2020-4036 – 402, rue des Écoliers – PIIA-32 – 2020-4035 – 404, rue des Écoliers**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-302;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2020 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                          appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'approuver les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

Catégorie PIIA	# de demande	Numéro de résolution du CCU	Adresse	Objet de la demande
PIIA-3	2020-3647	201201-09	35 à 65, rue Principale	Construction
PIIA-21	2020-3971	201201-10	90, rue Robitaille	Construction
PIIA-29	2020-3945	201201-12	440, rue Irwin	Construction
PIIA-32	2020-4036	201201-13	402, rue des Écoliers	Construction
PIIA-32	2020-4035	201201-14	404, rue des Écoliers	Construction

le tout tel qu'il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

\*Changement de quorum

Mme la conseillère Catherine Baudin déclare son intérêt pour le sujet suivant, le demandeur étant l'un de ses clients. Elle quitte donc son siège à la table des délibérations.



Déclaration  
d'intérêts

2020-12-1060

**Autorisation et refus – Demande de modification numéro 2020-80333 au Règlement de zonage – 176, rue Denison Est**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-301;

CONSIDÉRANT QUE M. Louis-Étienne Jolin, mandataire pour la compagnie Immobilier LCI, a formulé, le 17 novembre dernier, une demande de modification au Règlement numéro 0663-2016 de zonage et au Règlement numéro 0664-2016 de lotissement visant à permettre un bâtiment résidentiel de 24 logements sur 6 étages au 176, rue Denison Est;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone commerciale HL12C dans laquelle seulement les usages commerciaux, tels que la vente au détail ainsi que les services d'accommodation, récréatifs, professionnels, d'hébergement et de restauration sont autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d'étages maximal autorisé dans la zone commerciale HL12C est de 4 étages;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit 24 logements et que le terrain possède une superficie de 2 361,3 mètres carrés et que le maximum de logements possible est de 19 logements, un ratio de 98 mètres carrés par logement serait donc nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 201201-08, recommande en partie la demande de modification au Règlement de zonage;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                          appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'accepter la présente demande de modification numéro 2020-80333 au Règlement numéro 0663-2016 de zonage visant à autoriser les habitations multifamiliales de 4 logements et plus dans la zone commerciale HL12C;

de refuser l'augmentation du nombre d'étages jusqu'à 6 étages dans la zone commerciale HL12C; et

de refuser un ratio de 98 mètres carrés par logement dans la zone commerciale HL12C.

Adoptée à l'unanimité

\*Changement de  
quorum

Mme la conseillère Catherine Baudin réintègre son siège à la table des délibérations.

2020-12-1061

**Autorisation et refus – Traverses de rues et de chemins publics pour Les Motoneigistes du Corridor Permanent inc. – Saison 2020-2021**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-304;

CONSIDÉRANT les autorisations requises en vertu de l'article 11 de la *Loi sur les véhicules hors route*;

CONSIDÉRANT les recommandations des Services de police et des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la traverse des rues Principale et Raymond-Héroux a été refusée par le ministère des Transports du Québec;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser Les Motoneigistes du Corridor Permanent inc. à traverser, pour la saison 2020-2021, les rues et chemins publics suivants :

- le 11<sup>e</sup> Rang, à la hauteur de la propriété du 887, 11<sup>e</sup> Rang;
- le 9<sup>e</sup> Rang, à la hauteur de la propriété située au 381, 9<sup>e</sup> Rang;
- la rue Conrad, au nord du boulevard David-Bouchard Nord;
- la rue Saint-Hubert, au nord du boulevard David-Bouchard Nord;
- la rue Reynolds, au nord du boulevard David-Bouchard Nord;
- la rue Fréchette, au nord du boulevard David-Bouchard Nord;
- la rue Desjardins, au nord du boulevard David-Bouchard Nord;
- la rue Saint-Jude, au nord du boulevard David-Bouchard Nord;
- le boulevard David-Bouchard Nord, à environ 200 mètres au nord de l'intersection formée avec la rue Principale;
- la rue Cowie, à environ 50 mètres à l'est de la route Jean-Lapierre;
- le chemin Grande-Ligne, à la traverse de la piste cyclable;
- la piste cyclable La Route des Champs jusqu'à la limite de la Ville et de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford;
- la piste cyclable La Montérégiade jusqu'à la limite de la Ville et de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby;
- le boulevard industriel, à environ 50 mètres à l'est de la route Jean-Lapierre;
- une portion de la route Jean-Lapierre, à la hauteur de la rivière Yamaska;
- la rue Denison Ouest, à environ 30 mètres à l'est de la route Jean-Lapierre;
- la rue Saint-Charles Sud, au nord de l'autoroute des Cantons-de-l'Est;
- la rue Mountain, à environ 0,5 kilomètre au sud de l'intersection des rues Mountain et Bergeron; et
- l'intersection du boulevard Pierre-Laporte et de la rue Bergeron Ouest;

d'autoriser le Service des travaux publics à faire l'installation d'une signalisation complète aux différentes traverses sous la responsabilité de la ville, pour la sécurité des automobilistes et des motoneigistes; et

de refuser la traverse de l'intersection des rues Principale et Raymond-Héroux pour des raisons de sécurité;

le tout conditionnellement à ce que les représentants du Club s'engagent à obtenir toutes les autorisations du ministère des Transports du Québec pour les traverses impliquant des routes provinciales comme le boulevard Pierre-Laporte, le boulevard David-Bouchard, la route Jean-Lapierre et la route 112, et ce, immédiatement après avoir obtenu les autorisations nécessaires de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1062

**Autorisation de signature – Entente relative à des travaux municipaux – Projet de prolongement des infrastructures municipales secteur Denison Est, phase V – Rue Magnone – 9176-0934 Québec inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-307;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                      appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'autoriser un transfert budgétaire au montant de 19 423,00 \$ à même le Fonds d'administration, du poste budgétaire numéro 3-121-00-0-96101, vers le Fonds des dépenses en immobilisations au projet numéro 82820;

d'autoriser la signature d'une entente relative à des travaux municipaux pour des infrastructures d'eau potable, d'égout et de voirie pour le prolongement de la rue Magnone, de la rue du Chèvrefeuille vers l'est et au nord vers la rue du Noisetier, représentant la phase V du développement domiciliaire secteur Denison Est, avec le promoteur 9176-0934 Québec inc., représenté par M. José Lobato, conformément aux plans et devis préparés par la firme WSP Canada inc., dont l'estimation du coût des travaux s'élève à 1 332 155,00 \$, taxes en sus; et

de réserver un montant de 18 500,00 \$, taxes en sus, pour le remboursement au promoteur concernant le système d'éclairage, étant payable à même les Fonds d'administration et des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 421-2020, en date du 17 décembre 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1063

**Réception provisoire – Travaux de reconstruction des infrastructures municipales de la rue Young (entre le boulevard Mountain et la rue Alexandra) – Contrat numéro 176/2020 – Excavation St-Pierre Tremblay inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-308;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Catherine Baudin  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

d'accepter, en date du 20 novembre 2020, la réception provisoire des travaux de reconstruction des infrastructures municipales de la rue Young, entre le boulevard Mountain et la rue Alexandra, réalisés conformément aux plans et devis préparés par la Division ingénierie de la Ville de Granby et sous sa surveillance; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux municipaux faisant suite au contrat numéro 176/2020 conclu entre la Ville de Granby et Excavation St-Pierre Tremblay inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1064

**Réception définitive – Travaux de prolongement d'une conduite d'eau potable – Rue Conrad – Projet numéro 04-2018 – Société en commandite 61 Robichaud**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-306;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'accepter, en date du 13 décembre 2019, la réception définitive des travaux réalisés conformément aux plans et devis de la firme Avizo Experts-Conseils et sous sa surveillance;

d'autoriser le trésorier à libérer les soldes de la retenue; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques en lien avec la réception définitive des travaux municipaux à la suite de l'entente numéro 04-2018 conclue entre la Ville de Granby et Société en commandite 61 Robichaud.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1065

**Réception définitive – Travaux de reconstruction des infrastructures municipales – Rue Denison Ouest – Contrat numéro 154/2019 – Bertrand Ostiguy inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-305;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'accepter, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020, la réception définitive des travaux de reconstruction des infrastructures municipales de la rue Denison Ouest, entre les rues Saint-Charles Sud et King, effectués au contrat numéro 154/2019; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception définitive des travaux suite au contrat numéro 154/2019 conclu entre la Ville de Granby et Bertrand Ostiguy inc.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1066

**Adhésion – Projet Communautés bleues – Interdiction d'acheter et de vendre des bouteilles d'eau en plastique dans les établissements municipaux et lors des activités municipales organisées par la Ville de Granby**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-303;

CONSIDÉRANT QUE le pompage de la ressource, l'emballage et la distribution des bouteilles d'eau jetables ont des répercussions négatives sur la qualité de l'air et le climat, qu'ils entraînent une utilisation inutile des ressources, comme le pétrole qui entre dans la fabrication des bouteilles en plastique et le carburant nécessaire à l'acheminement des bouteilles d'eau jusqu'aux consommateurs et que le recyclage et l'élimination des bouteilles engendrent des coûts inutiles;

CONSIDÉRANT QUE l'eau du robinet de la Ville est sécuritaire, saine et accessible à la population, qu'elle est déjà disponible dans la plupart des établissements publics et qu'elle est nettement plus respectueuse de l'environnement que l'eau embouteillée;

CONSIDÉRANT les actions « Adhérer à la campagne d'éducation et de sensibilisation du projet Communautés bleues » et « Interdire la vente de bouteilles d'eau à usage unique dans les bâtiments municipaux » se retrouvant dans le Plan environnement 2020-2023 adopté le 1<sup>er</sup> juin 2020;

CONSIDÉRANT l'approbation de ce projet par le comité environnement lors de la réunion du 7 octobre 2020;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'adhérer au projet Communautés bleues;

d'interdire la vente et l'achat de bouteilles d'eau dans les établissements municipaux et lors des activités municipales organisées par la Ville d'ici le 1<sup>er</sup> novembre 2021;

d'adopter les résolutions fournies par le projet Communautés bleues et les transmettre aux organismes ciblés;

d'informer les citoyens et citoyennes ainsi que les différents services et organismes paramunicipaux de l'interdiction de vendre et de distribuer de l'eau embouteillée dans les établissements municipaux et lors des activités municipales à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021, le tout en collaboration avec la Division des communications; et

d'autoriser monsieur Serge Drolet, coordonnateur de la Division environnement et monsieur Benoît Carbonneau, directeur du Service de la planification et de la gestion du territoire, à signer tout document requis pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1067

**Adhésion – Projet Communautés bleues – Reconnaître le droit à l'eau et aux services d'assainissement**

CONSIDÉRANT QU'à travers le monde, près de 750 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, que 4 milliards de personnes font face à une grave pénurie d'eau et que 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des services d'assainissement adéquats;

CONSIDÉRANT QU'au Canada, un nombre disproportionné de communautés autochtones n'ont pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, le 28 juillet 2010, une résolution reconnaissant le droit à l'eau et aux services d'assainissement;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté, le 23 septembre 2011, une résolution sur le droit à l'eau potable et aux services d'assainissement, qui demande aux gouvernements d'agir concrètement en se dotant de plans d'action, en mettant en place des mécanismes de surveillance et de reddition de comptes et en assurant l'accès à des services abordables à toute leur population;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat canadien de la fonction publique et le Conseil des Canadiens ont demandé aux municipalités canadiennes de les aider à convaincre le gouvernement fédéral de protéger le droit à l'eau et aux services d'assainissement;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance du droit à l'eau et aux services d'assainissement est l'une des trois étapes requises pour que la Ville de Granby puisse obtenir le titre de « communauté bleue »;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que la Ville de Granby reconnaisse et affirme que le droit à l'eau et aux services d'assainissement est un droit de la personne;

que la Ville de Granby demande aux gouvernements fédéral et provincial d'enchâsser le droit à l'eau et aux services d'assainissement dans leurs lois respectives; et

que la Ville de Granby demande au gouvernement fédéral de se doter d'un plan national d'action en vue de faire respecter le droit à l'eau et aux services d'assainissement.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1068

**Adhésion – Projet Communautés bleues – Bannir ou éliminer graduellement la vente d'eau embouteillée dans les établissements municipaux et lors des activités municipales**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby exploite et entretient un système sophistiqué et réglementé de traitement et de distribution de l'eau potable qui répond à des normes de qualité parmi les plus strictes au monde;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation entourant la qualité de l'eau embouteillée n'est pas aussi stricte que celle que doit respecter la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT QUE l'eau embouteillée est jusqu'à 3000 fois plus coûteuse que l'eau du robinet à la Ville de Granby, et ce, même si l'eau embouteillée provient parfois d'un aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT QUE le pompage de la ressource, l'emballage et la distribution des bouteilles d'eau jetables ont des répercussions négatives sur la qualité de l'air et le climat, qu'ils entraînent une utilisation inutile des ressources, comme le pétrole qui entre dans la fabrication des bouteilles en plastique et le carburant nécessaire à l'acheminement des bouteilles d'eau jusqu'aux consommateurs, et que le recyclable et l'élimination des bouteilles engendrent des coûts inutiles;

CONSIDÉRANT QUE l'eau du robinet de la Ville de Granby est sécuritaire, saine et accessible à la population et aux visiteurs, qu'elle est déjà accessible dans la plupart des établissements publics et qu'elle est nettement plus respectueuse de l'environnement que l'eau embouteillée;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence d'accès à l'eau potable municipale, l'eau embouteillée peut représenter une solution de rechange adéquate;

CONSIDÉRANT QUE l'interdiction de la vente et de la distribution d'eau embouteillée dans les établissements municipaux et lors des activités municipales est l'une des trois étapes requises pour que la Ville de Granby puisse obtenir le titre de « communauté bleue »;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que la Ville de Granby mette fin à la vente de bouteilles d'eau jetables dans les installations municipales, les concessions détenues ou gérées par la municipalité et les distributrices qui se trouvent dans les établissements publics, et ce, à condition qu'on ait accès à l'eau potable municipale de ces établissements;

que la Ville de Granby cesse d'acheter des bouteilles d'eau jetables pour distribution lors des assemblées municipales, des activités municipales ou de travaux extérieurs, et ce, à condition qu'on ait accès à l'eau potable municipale lors des événements; et

que la Ville de Granby prévoit plus de pichets d'eau municipale pour les assemblées et les activités municipales.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1069

**Adhésion – Projet Communautés bleues – Promotion des services d'eau et d'eaux usées financés, détenus et exploités par les gouvernements**

CONSIDÉRANT QUE la santé publique dépend d'un accès équitable à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement;

CONSIDÉRANT QUE la propriété et l'exploitation publiques des systèmes d'eau potable et d'eaux usées ont puissamment contribué à l'accessibilité et à la qualité de ces services depuis un siècle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby est déterminée à protéger ses systèmes d'eau et d'eaux usées contre les conséquences de la privatisation dans le cadre de partenariats public-privé (PPP), telles :

- l'absence de transparence et de reddition de comptes à la population;
- la hausse des coûts;
- la hausse des frais facturés aux usagers;
- des contrats qui limiteront, pendant plusieurs décennies, le pouvoir de décision des prochaines administrations municipales;
- des accords commerciaux internationaux qui accordent aux entreprises privées du secteur de l'eau le droit de poursuivre en justice les municipalités qui décident de rapatrier leurs services d'eau à l'interne;

CONSIDÉRANT QUE la privatisation des systèmes et des services d'eau et d'eaux usées par l'entremise d'un PPP ou de la sous-traitance fait de l'eau une marchandise vendue pour réaliser des profits;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral réclame un rehaussement fort nécessaire des normes concernant le traitement des eaux usées et que cela pourrait ouvrir la voie à la privatisation, à moins que le fédéral ne consacre un fonds d'infrastructure publique à la mise à niveau des installations de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le maintien du contrôle public sur les infrastructures d'eau et d'eaux usées est l'une des trois étapes requises pour que la Ville de Granby puisse obtenir le titre de « communauté bleue »;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que la Ville de Granby s'oppose à la privatisation, sous toutes ses formes, des infrastructures et des services d'eau et d'eaux usées, y compris par le biais de PPP ou de contrats de service de courte durée, et s'engage à maintenir le financement, la propriété, l'exploitation et la gestion publics de ces services;

que la Ville de Granby pousse le gouvernement fédéral à assumer sa responsabilité de soutenir les infrastructures municipales en investissant dans un fonds national d'infrastructures d'eau et d'eaux usées qui réponde aux besoins croissants en matière de renouvellement et de prolongement des systèmes d'eau et d'eaux usées, ce fonds devant financer uniquement des projets publics; et

que la Ville de Granby achemine la présente résolution à la Fédération canadienne des municipalités pour que celle-ci la distribue à ses membres.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1070

**Autorisation de signature – Nouvelle entente – Entente de développement culturel – Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ)**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2020-066;

CONSIDÉRANT la possibilité de recevoir une subvention de 85 000 \$ de la part du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) dans le





d'accorder une aide financière annuelle, d'une durée de trois (3) ans, au montant de 21 250 \$ pour 2021, lequel montant sera indexé de 2,5 % annuellement pour les années 2022 et 2023, dont les modalités de paiement ainsi que les éléments de reddition de comptes seront plus amplement détaillés dans une entente à intervenir entre la Fondation Gérard-Bossé et la Ville de Granby; et

de remettre à cet organisme les vélos récupérés par le Service de police et non réclamés.

Toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 10 décembre 2020.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1072

**Aide financière – Oasis santé mentale Granby et région**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2020-070;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux liés à la santé mentale de notre population jeunesse sont une priorité soulignée par le comité communautaire et le comité jeunesse;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'accorder une aide financière au montant de 6 000\$ à l'organisme Oasis santé mentale Granby et région pour le paiement des frais encourus pour la bonification du poste de la ressource en intervention de garde, étant payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 419-2020, en date du 16 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1073

**Autorisation – Activité Party du jour de l'An – Feux d'artifice – 31 décembre 2020 – Vie culturelle et communautaire**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, des arts, de la culture et de la vie communautaire, sous le numéro ASC-2020-069;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser le déploiement de feux d'artifice synchronisés à 22 h, le 31 décembre 2020 à différents endroits de la Ville de Granby; et

d'autoriser les dépenses nécessaires à cette présentation jusqu'à un maximum de 53 000 \$, étant payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 418-2020, en date du 16 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1074

**Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0763-2018 établissant les programmes de « Revitalisation du centre-ville et autres secteurs centraux de la Ville » afin de modifier certaines modalités concernant le Volet 1 du programme de revitalisation afin de moduler le versement de la subvention et de le prolonger jusqu'au 30 juin 2024**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Alain Lacasse donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0763-2018 établissant les programmes de « Revitalisation du centre-ville et autres secteurs centraux de la Ville » afin de modifier certaines modalités concernant le Volet 1 du programme de revitalisation afin de moduler le versement de la subvention et de le prolonger jusqu'au 30 juin 2024.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0763-2018 établissant les programmes de « Revitalisation du centre-ville et autres secteurs centraux de la Ville » afin de modifier certaines modalités concernant le Volet 1 du programme de revitalisation afin de moduler le versement de la subvention et de le prolonger jusqu'au 30 juin 2024 ».

2020-12-1075

**Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de remplacer les tableaux concernant le service de consultation à l'annexe « A-9 »**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Jocelyn Dupuis donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de remplacer les tableaux concernant le service de consultation à l'annexe « A-9 ».

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de remplacer les tableaux concernant le service de consultation à l'annexe « A-9 » ».

2020-12-1076

**Avis de motion – Dépôt du projet de règlement sur la gestion contractuelle**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Éric Duchesneau donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement sur la gestion contractuelle.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement sur la gestion contractuelle ».

2020-12-1077

**Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0668-2016 de construction afin de revoir les personnes chargées de l’application du règlement, de remplacer la version du Code national du bâtiment applicable, d’exiger des toits blancs et d’exiger l’installation de bornes de recharge pour véhicules électriques**

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP32-2020 modifiant le Règlement numéro 0668-2016 de construction, déposé lors du présent avis de motion;

La conseillère Catherine Baudin donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0668-2016 de construction afin de revoir les personnes chargées de l'application du règlement, de remplacer la version du Code national du bâtiment applicable, d'exiger des toits blancs et d'exiger l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

2020-12-1078

**Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP32-2020 modifiant le Règlement numéro 0668-2016 de construction afin de revoir les personnes chargées de l’application du règlement, de remplacer la version du Code national du bâtiment applicable, d’exiger des toits blancs et d’exiger l’installation de bornes de recharge pour véhicules électriques**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP32-2020 modifiant le Règlement numéro 0668-2016 de construction, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Catherine Baudin  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le premier projet de règlement numéro PP32-2020, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP32-2020 modifiant le Règlement numéro 0668-2016 de construction afin de revoir les personnes chargées de l’application du règlement, de remplacer la version du Code national du bâtiment applicable, d’exiger des toits blancs et d’exiger l’installation de bornes de recharge pour véhicules électriques », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1079

**Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d’urbanisme afin d’ajuster les limites de l’aire résidentielle de densité moyenne « Rm » et de l’aire institutionnelle « INST » pour le secteur au sud de la rue Sherbrooke, au nord de la rue Boivin, à l’est de la rue Court et à l’ouest de la rue Dufferin**

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP33-2020 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d’urbanisme, déposé lors du présent avis de motion;

La conseillère Catherine Baudin donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'ajuster les limites de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » et de l'aire

institutionnelle « INST » pour le secteur au sud de la rue Sherbrooke, au nord de la rue Boivin, à l'est de la rue Court et à l'ouest de la rue Dufferin.

2020-12-1080

**Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP33-2020 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'ajuster les limites de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » et de l'aire institutionnelle « INST » pour le secteur au sud de la rue Sherbrooke, au nord de la rue Boivin, à l'est de la rue Court et à l'ouest de la rue Dufferin**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP33-2020 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Catherine Baudin  
                          appuyé par le conseiller Alain Lacasse

que le premier projet de règlement numéro PP33-2020, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP33-2020 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'ajuster les limites de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » et de l'aire institutionnelle « INST » pour le secteur au sud de la rue Sherbrooke, au nord de la rue Boivin, à l'est de la rue Court et à l'ouest de la rue Dufferin », soit adopté.

d'autoriser, conformément à l'article 109.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la publication par le greffier d'un résumé de la modification du plan d'urbanisme plutôt qu'un envoi postal.

Adoptée à l'unanimité

\*Changement de quorum

Mme la conseillère Catherine Baudin déclare son intérêt pour le sujet suivant, le demandeur étant l'un de ses clients. Elle quitte donc son siège à la table des délibérations.

Déclaration d'intérêts

2020-12-1081

**Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'agrandir la zone GK17P à même une partie de la zone GK15R et d'autoriser les habitations multifamiliales de 4 logements et plus « R4+ » dans la zone HL12C**

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP34-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, déposé lors du présent avis de motion;

Le conseiller Robert Riel donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'agrandir la zone GK17P à même une partie de la zone GK15R et d'autoriser les habitations multifamiliales de 4 logements et plus « R4+ » dans la zone HL12C.

2020-12-1082

**Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP34-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'agrandir la zone GK17P à même une partie de la zone GK15R et d'autoriser les habitations multifamiliales de 4 logements et plus « R4+ » dans la zone HL12C**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP34-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'agrandir la zone GK17P à même une partie de la zone GK15R et d'autoriser les habitations multifamiliales de 4 *logements* et plus « R4+ » dans la zone HL12C, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par la conseillère Julie Bourdon

que le premier projet de règlement numéro PP34-2020, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP34-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'agrandir la zone GK17P à même une partie de la zone GK15R et d'autoriser les habitations multifamiliales de 4 logements et plus « R4+ » dans la zone HL12C », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

\*Changement de quorum

Mme la conseillère Catherine Baudin réintègre son siège à la table des délibérations.

\*Changement de quorum

M. le conseiller Éric Duchesneau déclare son intérêt pour le sujet suivant, l'une des parties concernées étant son créancier hypothécaire. Il quitte donc son siège à la table des délibérations.

Déclaration d'intérêts

2020-12-1083

**Dépôt du compte rendu de la consultation écrite – Adoption de second projet – Second projet de règlement (avec modifications) numéro SP27-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier les usages autorisés et prohibés sur l'ensemble du territoire, d'uniformiser les normes relatives à la distance minimale entre un abri d'auto permanent ou un garage et un autre bâtiment principal ou accessoire, d'ajouter des normes relatives aux allées de circulation pour les maisons mobiles et unimodulaires, de préciser les normes relatives à l'obligation de planter et de conserver des arbres, de retirer un cours d'eau à proximité du 2153, chemin de la Grande-Ligne, d'ajouter des milieux humides dans le prolongement de la rue des Prés, de ne plus restreindre les changements d'usage dans la zone CL04C et de créer la zone FH13R à même une partie de la zone FH09R, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP27-2020**

CONSIDÉRANT le second projet de règlement (avec modifications) numéro SP27-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite tenue entre le 28 novembre 2020 et le 13 décembre 2020;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                       appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le second projet de règlement intitulé : « Second projet de règlement (avec modifications) numéro SP27-2020 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier les usages autorisés et prohibés sur l'ensemble du territoire, d'uniformiser les normes relatives à la distance minimale entre un abri d'auto permanent ou un garage et un autre bâtiment principal ou accessoire, d'ajouter des normes relatives aux allées de circulation pour les maisons mobiles et unimodulaires, de préciser les normes relatives à l'obligation de planter et de conserver des arbres, de retirer un cours d'eau à proximité du 2153, chemin de la Grande-Ligne, d'ajouter des milieux humides dans le prolongement de la rue des Prés, de ne plus restreindre les changements d'usage dans la zone CL04C et de créer la zone FH13R à même une partie de la zone FH09R, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP27-2020 », soit adopté avec la modification suivante, à savoir :

- Corriger l'article 9.4 visant à modifier certaines normes d'implantation.

Que le compte rendu de la consultation écrite du 28 novembre au 13 décembre 2020 concernant le premier projet de règlement numéro PP27-2020, soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

\*Changement de quorum    M. le conseiller Éric Duchesneau réintègre son siège à la table des délibérations.

2020-12-1084    **Adoption – Règlement numéro 0980-2020 décrétant une dépense et un emprunt pour le versement d'une quote-part des bénéficiaires autre que le promoteur concernant des travaux d'infrastructures sur la rue Magnone et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 121 800 \$**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées depuis le dépôt du projet de règlement, lesquelles ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                       appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0980-2020 décrétant une dépense et un emprunt pour le versement d'une quote-part des bénéficiaires autre que le promoteur concernant des travaux d'infrastructures sur la rue Magnone et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 121 800 \$ », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 novembre 2020, soit adopté avec modifications depuis le dépôt du projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1085 **Adoption – Règlement numéro 0983-2020 portant sur les dépenses engagées suivant la *Loi sur les immeubles industriels municipaux***

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 décembre 2020;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0983-2020 portant sur les dépenses engagées suivant la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 décembre 2020, soit adopté avec modifications depuis le dépôt du projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1086 **Adoption – Règlement numéro 0984-2020 décrétant certaines impositions et cotisations pour l'année 2021**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 décembre 2020;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert  
                      appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0984-2020 décrétant certaines impositions et cotisations pour l'année 2021 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 décembre 2020, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1087 **Adoption – Règlement numéro 0985-2020 autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de rues et de réseaux et de bâtiment, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 14 327 000 \$ et un emprunt de 11 542 420 \$**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 décembre 2020;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0985-2020 autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de rues et de réseaux et de bâtiment, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 14 327 000 \$ et un emprunt de 11 542 420 \$ », pour lequel un avis



de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 décembre 2020, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1088

**Adoption – Règlement numéro 0986-2020 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin d'autoriser la possession de cochons domestiques, de clarifier le nombre d'animaux par immeuble, de prévoir les pouvoirs relatifs à l'enlèvement d'empiétements et de revoir les dispositions concernant l'arrosage extérieur**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées depuis le dépôt du projet de règlement, lesquelles ne sont pas de nature à changer l'objet de celui-ci;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Stéphane Giard  
                      appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0986-2020 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin d'autoriser la possession de cochons domestiques, de clarifier le nombre d'animaux par immeuble, de prévoir les pouvoirs relatifs à l'enlèvement d'empiétements et de revoir les dispositions concernant l'arrosage extérieur », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 décembre 2020, soit adopté avec modifications depuis le dépôt du projet de règlement.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1089

**Autorisation – Budget additionnel – Règlement numéro 0987-2020 modifiant le Règlement numéro 0763-2018 établissant les programmes de « Revitalisation du centre-ville et autres secteurs centraux de la Ville » afin d'ajouter une somme additionnelle de 500 000 \$ au « Programme – Volet 1 »**

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'autoriser un budget additionnel à même le revenu de la subvention du pacte fiscal (TVQ) au programme d'aide à la relocalisation du centre-ville, avec un transfert budgétaire au montant de 500 000 \$, à même le Fonds d'administration, du poste budgétaire numéro 1-511-30 vers le poste budgétaire numéro 2-621-20-0-91200.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1090

**Adoption – Règlement numéro 0987-2020 modifiant le Règlement numéro 0763-2018 établissant les programmes de « Revitalisation du centre-ville et autres secteurs centraux de la Ville » afin d'ajouter une somme additionnelle de 500 000 \$ au « Programme – Volet 1 »**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 décembre 2020;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Alain Lacasse  
                      appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0987-2020 modifiant le Règlement numéro 0763-2018 établissant les programmes de « Revitalisation du centre-ville et autres secteurs centraux de la Ville » afin d'ajouter une somme additionnelle de 500 000 \$ au « Programme – Volet 1 » », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 décembre 2020, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1091

**Adoption – Règlement numéro 0988-2020 modifiant le Règlement numéro 0824-2018 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour les années 2019 à 2023 afin d'abroger le critère d'admissibilité portant sur la date d'émission du permis**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 décembre 2020;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Vincent  
                      appuyé par le conseiller Alain Lacasse

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0988-2020 modifiant le Règlement numéro 0824-2018 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour les années 2019 à 2023 afin d'abroger le critère d'admissibilité portant sur la date d'émission du permis », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 décembre 2020, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1092

**Adoption – Règlement numéro 0989-2020 modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats afin de revoir les obligations du propriétaire ou de l'occupant d'un bien meuble ou immeuble ayant obtenu un permis ou un certificat d'autorisation, d'exiger une copie du bail lors d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation, de revoir l'entrée en vigueur d'un permis ou d'un certificat et d'ajuster la durée du certificat d'autorisation pour l'installation d'une piscine ou d'un spa**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 décembre 2020;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Catherine Baudin  
                      appuyé par la conseillère Julie Bourdon

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0989-2020 modifiant le Règlement numéro 0666-2017 sur les permis et les certificats afin de revoir les

obligations du propriétaire ou de l'occupant d'un bien meuble ou immeuble ayant obtenu un permis ou un certificat d'autorisation, d'exiger une copie du bail lors d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation, de revoir l'entrée en vigueur d'un permis ou d'un certificat et d'ajuster la durée du certificat d'autorisation pour l'installation d'une piscine ou d'un spa », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 décembre 2020, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1093

**Dépôt du compte rendu de la consultation écrite – Adoption – Règlement numéro 0990-2020 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assujettir le cadre bâti et l'aménagement des terrains de la rue Saint-Jude Sud au sud de la rue Valmore-Boisseau au contrôle d'un PIIA, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP28-2020**

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP28-2020 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 novembre 2020;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite tenue entre le 28 novembre 2020 et le 13 décembre 2020;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Denyse Tremblay  
                      appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 0990-2020 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assujettir le cadre bâti et l'aménagement des terrains de la rue Saint-Jude Sud au sud de la rue Valmore-Boisseau au contrôle d'un PIIA, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP28-2020 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 23 novembre 2020, soit adopté.

Que le compte rendu de la consultation écrite du 28 novembre au 13 décembre 2020 concernant le premier projet de règlement numéro PP28-2020, soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1094

**Demande au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Estrie – Site de vaccination de la COVID-19 sur le territoire de la Ville de Granby**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2020-072;

CONSIDÉRANT la décision du ministre de la Santé et des Services sociaux d'ouvrir un site de vaccination contre la COVID-19 à Sherbrooke pour la région sociosanitaire de l'Estrie;

CONSIDÉRANT la présence d'une grande quantité de personnes vulnérables sur le territoire de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby dénonce le fait que les citoyens et citoyennes de Granby devront se faire vacciner à Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby souhaite adopter une résolution demandant l'ouverture d'un site de vaccination contre la COVID-19 sur le territoire de Granby;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par la conseillère Julie Bourdon  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

de demander au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'Estrie d'ouvrir un site de vaccination contre la COVID-19 sur le territoire de la Ville Granby.

Adoptée à l'unanimité

2020-12-1095

### **Deuxième période de questions des citoyens et des citoyennes**

**1. M. Patrick Parent, 392, rue Dozois (par courriel)**

M. Patrick Parent se questionne à savoir si la Politique de l'arbre prévue en 2021 selon le Plan en environnement sera effective avant ou après les élections et se demande si le futur comité consultatif sera impliqué dans l'élaboration de ladite politique.

**2. M. Marc Fournier, 168, rue Denison Est, appartement 5 (par courriel)**

Il est mentionné que monsieur Marc Fournier a fait parvenir un courriel dans la boîte « Questions » et que l'administration communiquera avec lui afin de mieux cerner ses questionnements concernant différents sujets et répondre adéquatement à ceux-ci.

2020-12-1096

### **Levée de la séance**

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par le conseiller Robert Riel

de lever la séance. Il est 20 h 14.

Adoptée à l'unanimité

---

Pascal Bonin, maire

---

M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe, directrice  
des Services juridiques et greffière